

Termes de référence

pour le choix d'un cabinet de gestion des ressources humaines pour le project «Renforcement des capacités des Parties politiques en République du Niger »

Niamey, Niger,
Juin 2023

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Konrad Adenauer Stiftung (KAS) ou Fondation Konrad Adenauer (FKA), est une organisation à but non lucratif établie en République fédérale d'Allemagne, qui œuvre, sur la base des principes de la démocratie chrétienne, au niveau national et international, pour la démocratie représentative, l'Etat de droit, l'économie sociale de marché, la justice sociale et l'intégration régionale.

Le Programme Sahel de la KAS qui a son siège à Bamako travaille dans cinq pays à savoir, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. La KAS travaille au Burkina Faso, au Mali, et au Niger depuis plus de trente ans en soutenant le processus démocratique, la décentralisation, l'éducation civique, par les formations les conseils et les analyses.

Dans le cadre de ses interventions au Niger, la Fondation Konrad Adenauer est en partenariat avec la Délégation de l'Union Européenne au Niger pour exécuter le projet intitulé : « **Projet de Renforcement des capacités des Partis politiques en République du Niger (RECAP-PP/Niger)** » pour une durée de trois (03) ans à partir du juin 2023.

L'objectif général de ce projet est de Contribuer au renforcement du système démocratique en République du Niger pendant que son objectif spécifique tend à améliorer le fonctionnement du système multipartite au Niger. Au terme de trois années d'intervention, la KAS espère que les capacités institutionnelles et organisationnelles des partis politiques sont renforcées ; le dialogue entre les partis politiques est amélioré ainsi que l'implication et la promotion des femmes et des jeunes dans les processus politiques au sein des partis est renforcée.

Cette action sera menée sur l'ensemble du territoire national à tous les niveaux (national, régional et communal). Un accent particulier sera mis sur le leadership des femmes et des jeunes et leur participation à la vie politique en tant qu'agent(s) du changement. D'autres initiatives prévues dans le cadre du projet, visent à encourager les jeunes à défendre l'idée que les mesures en faveur de l'égalité des sexes doivent occuper une place centrale dans l'élaboration des politiques publiques. Le siège du projet sera établi à Niamey.



Nous voudrions engager une société des ressources humaines basé au Niger, pour pouvoir bénéficier de son expertise locale et de la connaissance approfondie des lois du travail et des réglementations en vigueur dans le pays. Cela permettra une gestion efficace et conforme de nos obligations en matière des salaires, cotisations et des réglementations.

Les présents termes de référence sont élaborés pour le recrutement d'un Cabinet spécialisée dans la gestion des ressources humaines qui sera chargé d'assister la FKA dans le recrutement et la gestion du personnel du projet.

Il s'agit d'une consultation restreinte pour sélectionner un cabinet répondant aux critères ci-dessous énumérés et ayant une expertise avérée dans le domaine de gestion des ressources humaines en lien avec la législation nationale.

II- OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif global de la consultation est d'assister la FKA dans le processus du recrutement des candidats qualifiés répondant aux critères exigés par les TDRs du projet tout en respectant les principes d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité du processus de recrutement/évaluation. Aussi que l'appui de la FKA dans la gestion efficace et conforme aux pratiques de la FK en matière de salaires, des cotisations et l'assurance santé.

De manière spécifique, il s'agit d'assister la KAS pour le recrutement à partir du juillet 2023 pour la durée totale de **36 mois** :

- d'un (e) Chargé/Chef de Projet ;
- d'un (e) coordinateur (trice) de projet
- d'un (e) Responsable administratif et administratif (tive) et financier (ère);
- d'un (e) Assistant(te) administratif (tive) et financier (ère)
- d'un chauffeur (e) assistant (e) technique

En outre, il s'agit aussi d'assister la KAS pour la gestion et le suivi du personnel du projet

III. MISSION DU CABINET

Les missions assignées au cabinet sont :

- Proposer à la KAS une démarche professionnelle de sélection et de recrutement du personnel, respectant le processus transparent, impartial et assurant la parité des genres dans les processus de la selection. La/le candidat.e sera confirmé et sélectionné par la FKA.
- faire preuve d'expertise dans la recherche, le recrutement des compétences et leur suivi et évaluation sur la base des TdRs développés;
- Etre en mesure de proposer l'assurance santé pour les membres de l'équipe et leur(s) dependants;
- Etre en mesure de garantir les paiements salariaux régulières;
- Etre capable de fournir la documentation requise par la FKA (bulletins de payes, etc) à tout moment;
- pouvoir concevoir les bulletins de salaire et les mettre à jour en cas de changement de la situation du salarié ;



- faire la rédaction des projets de contrat de travail ou de prestation conformément à la réglementation du travail applicable au Niger et de la loi fiscale.

IV. PRODUITS LIVRABLES

Le Cabinet soumettra à chaque étape :

- rapport de présélection des candidats ;
- rapport d'évaluation détaillée sur chaque candidat.e présélectionné.e (résultats des évaluations des qualifications, des entretiens) incluant entre autres les CV avec les références, les lettres de motivations, les vérifications des références des candidats présélectionnés.
- rapport final incluant les recommandations concernant les trois (3) meilleurs candidats par poste.
- Les bulletins de paye pour chaque membre de l'équipe.

V. METHODOLOGIE

Le cabinet sera sélectionné sur une liste restreinte de cabinets basés au Niger. Les postulants doivent soumettre:

- une offre financière
- technique décrivant leur expertise dans le domaine de la gestion des ressources humaines au Niger et leur expérience avec des bailleurs de fonds (ex. l'Union européenne, USAID, etc.).

Le Consultant proposera sa propre méthodologie en se basant sur les présents termes de référence.

VI PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant doit être un cabinet de recrutement et de gestion du personnel disposant d'une expérience avérée d'au moins cinq (05) ans en matière de recrutement de diverses catégories de personnel et/ou d'experts des projets et programmes financés par les Bailleurs de fonds.

VII SELECTION

La selection se fera sur la base de:



Cofinancé par
l'Union européenne



1. L'offre technique: l'expertise et expérience, les missions similaires réalisés dans la passé avec des bailleurs de fonds, capacités techniques, conformité aux réglementations (70 points);
2. l'offre financière: détermination de la compétitivité des tarifs proposés (30 points).

VIII : Délai de la consultation : 15 jours à compter de la date de réception des Termes de référence.